



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 051-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.64

Déposée le : 09.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)
Egger (Frutigen, pvl)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Quelles mesures prendre pour conserver la santé des forêts protectrices ?

Les forêts protectrices jouent un rôle central pour garantir la sécurité de la population et des infrastructures de transport sur les zones déclives et dans l'ensemble des régions de montagne. Comparées aux mesures de protection artificielles contre les dangers naturels, les forêts offrent de loin la protection la plus économique.

Les forêts protectrices deviennent toujours plus importantes. En effet, le changement climatique provoque non seulement une augmentation de la fréquence des fortes précipitations, mais aussi une augmentation des chutes de pierres et des laves torrentielles dues à la fonte du permafrost. Pour contenir les dommages causés par de telles catastrophes, les forêts protectrices doivent être saines et robustes. Or, ces dernières années, les tempêtes et les attaques de bostryches subséquentes ont fortement entamé l'action protectrice des forêts.

Toutefois, même sans ces catastrophes, les forêts protectrices subissent une forte pression en raison de la charge exercée par une faune abondante. De fait, en dévorant les pousses des jeunes arbres, les chevreuils, les cerfs et les chamois rendent difficile la repousse des végétaux (en particulier des précieux sapins blancs) et menacent le renouvellement et le rajeunissement de nombreuses forêts protectrices. Les conséquences de cette situation ne sont pas perceptibles du jour au lendemain et n'apparaissent que sur de nombreuses années, à mesure que les arbres forts vieillissent et qu'il n'y a plus assez de jeunes arbres pour les remplacer. Différentes études en cours menées par le WSL le montrent de manière particulièrement saisissante.¹

¹ Voir <https://www.wsl.ch/fr/projets/gebirgswaldverjuengung.html> et <https://www.wsl.ch/de/projekte/quantifizierung-von-totverbiss-an-verschiedenen-stan-dorten.html> (en allemand).

Une autre étude du WSL arrive à la conclusion suivante : « D'un point de vue économique, le reboisement et l'entretien de forêts protectrices est la solution la plus avantageuse. Ceci ne vaut toutefois que si la fonction protectrice peut être maintenue durablement. »²

Pour toutes ces raisons, il convient de dresser un bilan régulier de l'état des forêts protectrices et de mettre en place des dispositifs de prévention en temps utile, afin d'éviter d'avoir à constater un jour que ces forêts ne peuvent plus remplir leur fonction et de devoir adopter des solutions techniques coûteuses pour protéger la population contre les catastrophes naturelles.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel, compte tenu de la hausse des températures en zone alpine, l'importance des forêts protectrices augmente, mais que la qualité de leurs peuplements, et donc leur effet protecteur, tend à se dégrader ?
2. Le Conseil-exécutif dispose-t-il d'un inventaire des forêts protectrices et des personnes et bâtiments qu'elles protègent ? Quel est le bénéfice pécuniaire des forêts protectrices dans le canton de Berne ?
3. Quelles sont, selon le Conseil-exécutif, les causes du vieillissement toujours plus marqué des peuplements dans les forêts protectrices ?
4. Quelles mesures sont envisageables pour protéger efficacement les forêts protectrices tout au long de l'année contre les animaux sauvages et éviter qu'ils n'abrutissent trop de jeunes arbres ? Quels en seraient les coûts ?
5. Quelles mesures permettraient de rétablir la santé de forêts protectrices déjà endommagées ? Quelle serait la durée de ce processus ? Et combien coûteraient de telles mesures ?
6. Quelles mesures techniques permettraient de compenser l'absence ou l'état dégradé de certaines forêts protectrices ? Combien coûteraient de telles mesures (cf. point 3) ?
7. Les mesures les plus avantageuses économiquement pour le rajeunissement des forêts protectrices, et donc pour le maintien de leur fonction de protection, sont-elles prises ? Si non, pourquoi ?
8. Le Conseil-exécutif voit-il un conflit entre le besoin pour le monde de la chasse de disposer d'un gibier adulte le plus abondant possible et le rajeunissement efficace et à moindre coût des forêts protectrices, dont le rôle est important ?

Destinataires
– Grand Conseil

² Siehe <https://www.wsl.ch/de/projekte/oekonomie-schutzwald.html>.